

Espace public & PAYSAGE

Conception, réalisation et gestion des espaces verts et des aménagements urbains

Terres excavées et naturelles, une ressource



PLACE DU PRO.com
VILLE · SPORT · PAYSAGE

Retrouvez tous les produits et conseils



Débats & Opinions

8

Parcs & Jardins

30

Matériel & Techniques

44

À quoi correspond vraiment la notion de "forêt urbaine" ?

Le parc Jules Ferry, un nouvel espace fédérateur

Électriques, les balayeuses se mettent 'au vert'

Respecter l'arbre, une expertise nécessaire

Dans nos villes, il est bien trop courant de voir des arbres plantés dans des espaces trop petits pour leur bon développement ou malmenés par des tailles radicales. Pourtant, planter et gérer un patrimoine arboré nécessite une expertise, une connaissance de la biologie des espèces. Rappels des bonnes attitudes et des bons gestes avec des experts en la matière.

Respecter l'arbre en tant qu'être vivant, voilà l'objet de ce plaidoyer. Car les arbres qui terminent en "porte-manteaux" dans les villes et les villages, notamment parce qu'ils ont été plantés au mauvais endroit, sont bien trop nombreux. Ainsi, à l'heure où les municipalités hissent l'étendard de l'arbre comme solution face au changement climatique, il apparaît nécessaire de rappeler les principes de gestion et de taille raisonnée et de prôner l'internalisation d'un technicien arbre au sein des collectivités.

Un nécessaire besoin d'expertise

Pour Jérôme Bouillon, arboriste-grimpeur au sein de l'entreprise Arborenciel (71) qui intervient auprès des collectivités et des clients privés, "il y a de nombreuses fausses idées à propos des arbres, notamment le fait qu'ils aient besoin d'être taillés. Pour preuve : les arbres existent depuis des millions d'années, et ils n'ont jamais eu besoin d'être taillés pour traverser les millénaires ! Il n'y a donc aucun fondement à cette croyance : toute taille, même raisonnée, reste traumatisante pour l'arbre" milite ce fervent défenseur de la cause de l'arbre et des bonnes pratiques de gestion, également formateur aux techniques d'élagage et de taille des arbustes au sein de la structure Services Techniques Élagage.

L'idéal pour un arbre est donc la non-intervention. D'autant plus que, "pour la collectivité, tailler moins, c'est aussi dépenser moins" rappelle Jérôme Bouillon.

D'où la nécessité de développer une expertise pour une gestion raisonnée du patrimoine arboré, où les interventions ne sont pas réalisées de façon systématique mais issues d'une réflexion et d'un besoin fondé. A la clé : des arbres urbains en bonne santé, procurant ombrage et rafraîchissement. Sans oublier la question sécuritaire : un arbre trop ou mal taillé risque davantage de tomber lors d'une tempête qu'un sujet conduit plus librement. Un avis que partagent Sophie Andrieu et Éric Desmazeau, coordinateurs de la licence professionnelle "Gestion Durable des Arbres en Aménagements paysagers et Agroforesterie" à l'Université Clermont-Auvergne. "Alors que l'arbre est aujourd'hui



Conduit en forme semi-libre, ce platane, situé à Tours, est bien plus majestueux et agréable à regarder que les arbres "porte-manteaux". Pour éviter les tailles drastiques, il suffit d'adapter le choix de l'espèce en fonction de la place disponible.

un levier pour rendre la ville plus facile à vivre, en amenant des aménités liées au cadre de vie, il faut se donner les moyens de le gérer correctement, avec une connaissance nécessaire de leur biologie". Avant d'ajouter : "malheureusement, le patrimoine arboré est perçu comme un poids pour les élus. Mais on ne peut plus tailler drastiquement ou abattre un bel alignement juste pour faire passer un tram". Car l'arbre a bien une valeur : plusieurs outils servent aujourd'hui à mesurer celle-ci, notamment par les services écosystémiques rendus (i-Tree, Toolkit, BEVA...).

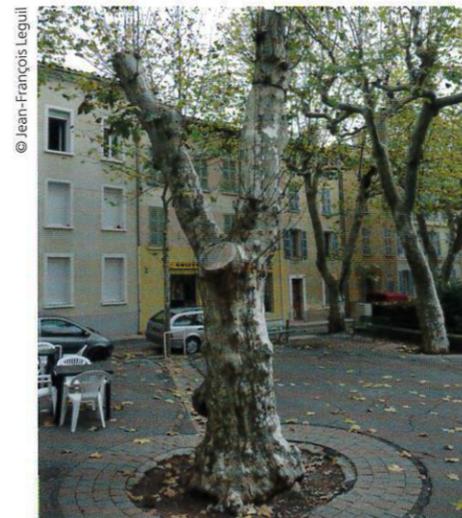
Le bon arbre... au bon endroit !

"Le premier geste pour ne pas avoir à tailler est de planter le bon arbre au bon endroit" conseille Jérôme Bouillon. Il faut donc choisir une essence en fonction de l'espace disponible, en anticipant son développement futur. Heureusement, les petits espaces urbains, telles que les placettes et rues, ne sont pas en reste car il existe une multitude d'espèces à petit développement : *Amelanchier alnifolia*,

Arbutus andrachne et *A. unedo*, *Carpinus orientalis*, *Cercis chinensis* 'Avondale', *Cercis* 'Forest Pansy', *Eleagnus angustifolia* 'Quicksilver', *Fontanesia phillyreoides*, *Fraxinus ornus* 'Louisa Lady' et 'Meczek', *Gleditsia triacanthos* 'Elegantissima', *Heptacodium miconioides*, *Hippophae rhamnoides*, *Lagerstroemia indica*, *Photinia serrulata*, *Prunus serrula* 'Amber Scots', *Quercus coccifera*, *Rhus copallina*... Le site internet du CAUE Arbre 77 présente par ailleurs une liste de 133 arbres à petit développement via sa méthode V.E.C.U.S disponible en ligne. L'objectif ? Choisir des essences adaptées au "Volume disponible, à l'Esthétique, au Climat, à l'Usage, au Sol".

La taille raisonnée

Comme l'explique Jérôme Bouillon, spécialiste des arbres d'ornement et de la gestion du patrimoine arboré, "la taille raisonnée est fondée sur une réflexion où l'on respecte l'architecture naturelle de l'arbre et l'on cherche à comprendre comment il fonctionne". Et Éric Desmazeau de compléter : "il s'agit de



Les tailles radicales, qui sont à l'origine de coupes rases sans respect de l'architecture de l'arbre, diminuent voire annulent tous les bienfaits que procure le roi du règne végétal : ombrage, rafraîchissement de l'air, ornement... Jugez par vous-même.

respecter la biologie de l'arbre, en connaissant par exemple les périodes où il fait ses réserves afin de le tailler au moment adéquat. Ce n'est qu'à partir de là que l'on peut établir les bonnes préconisations de gestion".

Une définition qui recoupe celle donnée par les règles professionnelles P.E.1-R0 concernant les "Travaux d'entretien des arbres" : "la conduite raisonnée résulte d'un choix réfléchi ayant pour objectif de trouver le meilleur compromis possible pour assurer la pérennité de l'arbre, en préservant autant que possible, son état sanitaire et son intégration paysagère et environnementale, et en prenant en compte les contraintes éventuelles (sécurité, usages, bâtiments...)". Ainsi, exit les tailles radicales : aucune réduction forte du volume d'un arbre ne doit être réalisée, sauf cas exceptionnels, car elle risque de fragiliser et d'affaiblir l'arbre qui peut alors poser des problèmes de sécurité dans les parcs publics, sous les alignements... Les quelques opérations réalisées consistent donc à de l'entretien courant (enlèvement de bois morts, de suppléants indésirables...).

Tailler l'arbre quand il est jeune

Après avoir choisi une espèce adaptée à l'espace disponible, une autre règle d'or est de tailler l'arbre, s'il en a besoin, durant ses premières années d'implantation. Car, comme le confie Jérôme Bouillon, "bien que les arbres soient formés par les pépiniéristes, leur forme n'est pas toujours adaptée à l'espace dans lequel ils seront plantés (avenue, place, ruelles...). Par exemple, si la canopée est trop basse pour permettre le passage de piétons ou de véhicules, il faut commencer à tailler les rameaux fins au sécateur, durant les 4 à 5 premières années". Un principe qui évite de couper des branches au diamètre plus



Ici, les arbres ont été plantés trop près des façades nord. Le résultat ? Aucun intérêt pour climatiser les bâtiments, des logements assombris, un besoin en taille important et donc un entretien coûteux, un éclairage nocturne masqué par les canopées...



Plantés dans de longues fosses continues, permettant par ailleurs une gestion alternative des eaux pluviales, ces arbres ombragent les mobilités douces. Situés loin des façades, ils n'assombrissent pas la façade nord des bâtiments et, ayant tout l'espace pour développer leur canopée, rendent de précieux services à moindre coût.

important, qui exposerait l'arbre à des plaies plus étendues. Une règle d'autant plus vraie pour les fruitiers.

Le but est ainsi de définir, au fur et à mesure, la structure de l'arbre en sélectionnant les branches maîtresses.

Les bons gestes de taille

Voici plusieurs gestes primordiaux à mettre en œuvre pour une taille qui respecte l'arbre :

- **éviter absolument de tailler pendant deux périodes : juste avant que les feuilles changent de couleur et chutent et lors du débourrement**, pendant que les bourgeons ne s'ouvrent, notamment pour les arbres à feuilles caduques. Comme l'explique Jérôme Bouillon, "le changement de couleur et la chute des feuilles correspondent au moment

où s'effectue l'envoi des nutriments au cœur de l'arbre, dans le tronc, et au niveau des racines. C'est de cette façon qu'il constitue ses réserves, notamment pour redémarrer au printemps suivant". Selon Éric Desmazeau, "il convient également d'éviter la période d'endurcissement pour résister au froid de l'hiver" ;

- **ne pas couper des branches dont le diamètre est supérieur à 5 cm** : il faut travailler sur les rameaux fins pour éviter les grosses plaies (respecter la règle des 1/3 entre axe porteur et axe enlevé) ;
- **sélectionner les "relais potentiels viables" (anciennement tire-sèves) à conserver selon l'espèce et l'orientation des branches** afin que l'arbre garde un aspect naturel. Pour cela, "il faut connaître son

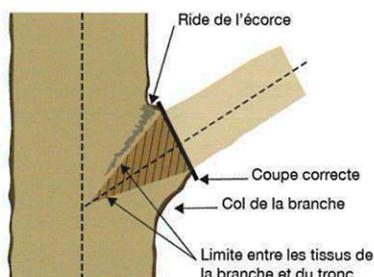


Schéma général d'une coupe de branche vivante (source : La taille des arbres d'ornement, C. Drénou).

architecture, savoir comment il va croître afin d'aller dans son sens” ;

- tailler près d'un embranchement afin de limiter l'apparition de rejets ;
- repérer la ride de l'écorce (au-dessus) et le col de la branche (en-dessous) : la coupe, réalisée le plus souvent perpendiculairement à l'axe de la branche, ne doit pas entamer ces deux zones mais se situer au plus proche pour éviter la présence d'un chicot.

Internaliser ou externaliser la compétence ?

Toutes les collectivités (communes, communautés de communes, agglomérations...) n'ont pas les compétences en interne pour gérer leur patrimoine arboré, parfois très conséquent. Dans le cas où elles externalisent les prestations de taille à une entreprise, celles-ci doivent s'assurer que certains des collaborateurs détiennent un CS Arboriste et élagueur, "qui est un gage de qualité dans les opérations de taille des arbres. De plus, le port d'EPI adaptés et normés, par ailleurs obligatoire, est un signe de professionnalisme" rappelle Jérôme Bouillon, par ailleurs prestataire pour réaliser les vérifications périodiques des EPI de travaux en hauteur, obligatoires 1 fois par an.

Quant à la gestion du patrimoine arboré, nécessitant un inventaire préalable et un diagnostic, les collectivités peuvent faire appel à des cabinets d'expertise de l'arbre ou bien internaliser un technicien spécialiste. "Il faut des personnes formées à la réalisation d'un inventaire et de pré-diagnostic et qui puissent compiler toutes les informations au sein de logiciels de SIG. Ces experts doivent également pouvoir identifier les compétences humaines déjà présentes. Elles pourront, de cette façon, donner des préconisations de gestion applicables avec les réalités de terrain" concluent les deux coordinateurs de la licence professionnelle qui forme, justement, des techniciens ayant ces compétences. Ils abordent, par ailleurs durant leur cursus, la question de l'arbre et de son adaptation au changement climatique.



La taille raisonnée permet de conserver un port relativement naturel de l'arbre. Un mode de conduite qui présente l'intérêt d'être esthétique et d'offrir un beau volume foliaire.

Une licence professionnelle pour la gestion durable des arbres

Depuis 2012, un parcours "Gestion Durable des Arbres en Aménagements paysagers et Agroforesterie" (GD3A), de la licence professionnelle Aménagement Paysager – conception, gestion, entretien, est ouvert à l'Université Clermont-Auvergne. Comme l'expliquent Sophie Andrieu et Eric Desmazeau, coordinateurs de la licence professionnelle, "c'est un partenariat entre le LEGTA Louis Pasteur de Lempdes (63), les chercheurs de l'INRA et l'Université Clermont-Auvergne (unité mixte de recherche PIAF), qui assurent chacun pour un tiers les différents enseignements (biologie de ligneux, gestion, pédologie et climat, gestion économique de chantier, plan de gestion...)". Accessible en formation initiale ou continue, cette licence ouvre à des postes au sein des services techniques de gestion du patrimoine arboré des villes ou encore des cabinets d'expertise de l'arbre. Le parcours peut également s'effectuer par alternance au sein des villes et intercommunalités. Et les demandes sont fortes : "il y a plus de demandes des collectivités que de jeunes formés. Car c'est l'une des seules formations diplômantes sur la gestion de l'arbre urbain" ajoutent les coordinateurs. Ainsi, la métropole du Grand Lyon, forte d'un beau patrimoine arboré qu'elle souhaite encore développer, a déjà embauché plusieurs diplômés de la licence professionnelle GD3A. ■

A avoir dans sa bibliothèque

- Nouvelle édition 2021 revue et augmentée de "La taille des arbres d'ornement – Architecture – Anatomie – Techniques", Christophe Drénou
- Règles professionnelles P.E.1-RO "Travaux d'entretien des arbres"
- "Mémento de l'arboriste - Volume 1 - L'arboriste grimpeur", Christian Ambiehl, Alain Gourmaud, Fabrice Salvatori
- "Plaidoyer pour l'arbre", Francis Hallé
- "Du bon usage des arbres : un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques", Francis Hallé
- "Le développement de l'arbre", Jeanne Millet
- "Champignons de l'arbre et du bois", Raymond Durand
- "La haine de l'arbre n'est pas une fatalité", Alain Baraton ■

*Pour recevoir par mail la fiche pdf "La taille des arbres" du CAUE 77, faites-en la demande à redaction@espacepublicetpaysage.com